Officiers et Officières de protection instructeurs (h/f)

Recruteur
Office français de protection des réfugiés et apatrides
Secteur d'activité
Administration
Métier
Administration
Localisation
Ile-de-France
Type de contrat
CDI
Début de parution
03/04/2023
En savoir plus
Visuel si chartée

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

OFPRA
OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES

Vous avez le sens des relations humaines ?
Vous aimez synthétiser et analyser ?
La rédaction n'a pas de secret pour vous ?
Vous êtes diplômé BAC+3 minimum en droit, sciences politiques ou relations internationales et remplissez les conditions d'accès à la fonction publique ?

L'OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION DES RÉFUGIÉS ET APATRIDES (OFPRA)

recherche ses futurs

officiers et officières de protection instructeurs en divisions géographiques

À ce poste, vous êtes en charge de l'instruction des demandes d'asile et d'apatridie enregistrées sur le territoire français.

Cadres d'une institution publique indépendante fonctionnellement, les officiers et officières de protection instructeurs/instructrices (OPI) sont chargés d'instruire les demandes d'asiles et d'apatridie dans le respect des engagements internationaux de la France.

Pour cela, ils et elles examinent les dossiers, rencontrent les demandeurs d'asile, recueillent leur récit et les documents apportés au dossier puis analysent les situations individuelles au regard du droit d'asile en vigueur et procèdent à la qualification juridique des faits. Ils et elles rédigent ensuite des projets de décision motivés en droit et en fait.

Ils et elles assurent une veille documentaire sur les pays traités et mettent à niveau leurs connaissances de manière permanente.

Rejoignez-nous et venez veiller à ce que les décisions quant aux demandes d'asile et d'apatridie soient motivées en droit et en fait !

Les candidatures sont à déposer sur notre site :
ofpra.gouv.fr/ travailler à l'OFPRA/ les postes vacants / Officier.e de protection instructeur/instructrice (H/F)
ou via le lien suivant :